

COLMAR Drone

# Formation obligatoire

Nouvelle loi pour les drones. La Direction générale de l'aviation civile (DGAC) renforce la formation des télépilotes. Votée en 2016, elle est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet.

« **A**ugmenter la connaissance par la formation, et limiter les survols illégaux » sont les principaux objectifs de cette loi selon Hubert Durlwanger, télépilote et contrôleur aérien à Colmar. Pour piloter un drone de plus de 800 grammes, un examen sera obligatoire. Avant, seuls les professionnels, qui vendent ou publient les images tournées avec leur drone, étaient obligés de détenir un titre d'aviation, comme le brevet ULM. Ils signaient eux-mêmes une attestation selon laquelle ils étaient aptes à conduire un drone. Depuis dimanche 1<sup>er</sup> juillet, cela ne suffit plus. Ils doivent suivre une formation théorique et pratique. C'est un centre de formation qui leur délivre ensuite une attestation. Les télépilotes en activité avant le 30 juin peuvent néanmoins demander une équivalence. Dès septembre, les pilotes de loisir auront eux aussi besoin d'une formation. Elle prendra la forme d'un questionnaire à choix multiples accessible sur internet.

« On ne va pas assez loin »

« On ne va pas assez loin, estime Hubert Durlwanger, on

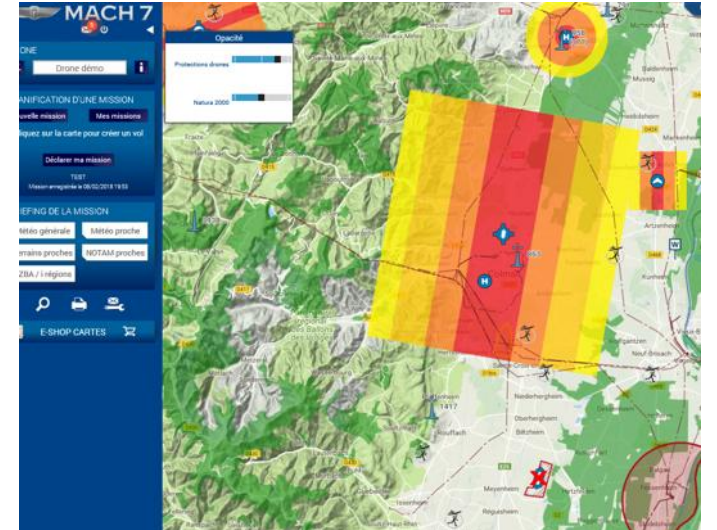


Hubert Durlwanger modélise avec son drone le château du Wineck à Katzenthal. PHOTOS DNA - LAURENT HABERSETZER

met beaucoup de contraintes aux professionnels qui savent de quoi ils parlent alors que ce n'est pas assez strict au niveau des loisirs ». La législation ne concerne que les drones de plus de 800 grammes. « En général, les drones de loisir font moins de 500 grammes », explique-t-il. Leurs utilisateurs, même s'ils n'ont pas besoin de formation, sont soumis aux rè-

gles de l'espace aérien. « Par exemple, il est interdit de voler à proximité des aéroports, ou au-dessus des centrales nucléaires, détaille-t-il, on ne peut pas non plus voler en agglomération. » Les télépilotes doivent toujours garder leur appareil en vue. Les drones n'ont pas le droit de voler à plus de 150 mètres de hauteur. « Ceux qui achètent des drones pour le loi-

sir ne sont pas assez informés », juge le télépilote. Le non-respect de ces règles peut entraîner une amende de 15 000 à 75 000 euros, et jusqu'à un an de prison. Une notice est disponible sur le site internet de la DGAC, ou dans la boîte d'emballage de certains drones. Une carte des zones interdites d'accès est aussi consultable en ligne.



Mach7 drone est un site de planification de missions drone pour les professionnels.

## Loi en construction

La loi du 24 octobre 2016 sur le renforcement de la sécurité de l'usage des drones civils prévoit d'autres mesures. D'ici la fin de l'année, les drones de loisir de plus de 800 grammes devront être enregistrés. Les constructeurs seront également soumis à de nouvelles obligations. « C'est un domaine qui évolue plus vite technologiquement que législativement », observe Hubert Durlwanger. Cette loi pourrait être amenée à changer rapidement.

Le Conseil de l'Union européenne a adopté le 26 juin de nouvelles règles communes en matière de drones. Elles devraient être publiées au journal officiel de l'Union européenne d'ici fin juillet, pour une entrée en vigueur vingt jours après. ■ Mathilde OBERT

► Carte des zones de circulation restreintes pour les drones de loisir : <https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/restrictions-pour-drones-de-loisir>

## JEUNESSE

### Colonies de vacances PEP Alsace

Les colonies de vacances PEP Alsace sont l'occasion de se couper du monde l'espace d'un séjour, et partager ses passions dans un cadre authentique en pleine nature, autour de thématiques variées qui raviront les sportifs de tout âge. Les trappeurs pour les 7-12 ans à Aubure. Pour les amateurs d'exploration en pleine nature, ce séjour permet de découvrir les secrets de la forêt sur les traces des animaux. Les enfants installeront un bivouac et profiteront d'un feu de camp et d'une nuit sous tipis. Parcours aventure, équitation, construction de cabanes et jeux de piste sont aussi au programme. Les dates disponibles : du 5 au 18 août – du 19 au 31 août. Les street riders pour les 8-12 ans à Orbey. Ceux qui préfèrent la vitesse trouveront leur bonheur dans ce séjour 100 % freestyle. En trottinette, skateboard

ou VTT, les jeunes riders pourront parfaire leur technique. Et quand ce n'est pas sur roues, c'est dans les airs en trampoline, ou dans l'eau de la piscine qu'ils goûteront aux sensations fortes. Les dates disponibles : du 5 au 18 août – du 19 au 31 août. Team Yamakashi pour les 13-17 ans à Orbey. Ce séjour s'adresse aux adeptes du Parcours, l'art du free-running où l'on apprend à se déplacer en milieu urbain ou naturel à l'aide de sauts, roulades et autres passages d'obstacles. Les jeunes seront encadrés par des pros et vivront des sensations pleines d'adrénaline. Ajoutez à cela de l'escalade, des sports collectifs et une initiation à la Capoeira pour un véritable séjour sportif ! Les dates disponibles : du 25 au 31 août. Pour plus de renseignements et inscriptions : Les PEP Alsace 8, rue Blaise Pascal 68000 COLMAR. Tél. : 03 69 99 10 10/e-mail : [loisirs@pepalsace.fr](mailto:loisirs@pepalsace.fr) D'autres aventures sur <http://www.vacancespep.fr>

## AGENDA

### COLLECTE DE DÉCHETS CHIMIQUES

EcoDDS, société à but non lucratif, organise cette année une tournée de collecte des déchets chimiques des particuliers en France, avec un passage prévu à Lampertheim, Colmar et Kingersheim ce samedi. Les citoyens sont invités à venir déposer leurs pots de peinture, mastics, colles, désherbants et produits de cheminée usagés :  
- Castorama Strasbourg, route nationale 63 67452 Lampertheim,  
- Castorama Colmar, 28 av. de la foire aux vins, parc de l'aéroport 68000 Colmar.  
- Castorama Kingersheim, 150 rue

de Richwiller 68200 Kingersheim. Les collectes auront lieu de 10 h à 17 h sur les parkings des magasins concernés. Des animateurs seront présents lors de la collecte pour rappeler les bons gestes pour la protection de notre environnement. Qu'ils soient vides, souillés ou avec un reste de contenu, les déchets chimiques usagés peuvent en effet présenter un risque pour la santé et l'environnement ; ils ne doivent pas être jetés dans les canalisations ni directement dans les poubelles, mais ramènerés en déchetterie ou lors d'opérations de collecte ponctuelle comme celle-ci.

## UNGERSHEIM-PULVERSHEIM Ecomusée d'Alsace

# Du lait au fromage

L'Écomusée d'Alsace consacrera la journée de ce dimanche à la vache de race vosgienne, ainsi qu'au lait et au fromage, à travers une exposition, des animations, des dégustations et la vente de produits fermiers.

**OUTRE LA DÉCOUVERTE** de la race bovine Vosgienne qui sera présentée sous toutes ses coutures à travers une exposition, l'Écomusée d'Alsace mettra en avant ce dimanche les produits laitiers et les fromages, comme par exemple le « Cœur de Massif ». Moelleux et onctueux, ce fromage, reconnaissable grâce à sa forme carrée, est doux et présente un bon goût fruité. Sa croûte est de couleur grisée à brune.

### Autour de la diversité des systèmes

Deux médiations quotidiennes du musée seront particulièrement à suivre dans ce cadre : « Du pis au pot » et « Douceurs lactées » à 16 h et à 16 h 30. Chargé de mission « agriculture et ressources locales » au Parc naturel régional des Ballons des Vosges, Julien Bourbier assurera une médiation autour de la diversité de systèmes : les produits, les paysages, les troupeaux, les savoir-faire... En cuisine, des recettes salées et sucrées seront respectivement réalisées le



Les vaches de race vosgiennes seront à l'honneur ce dimanche à l'Écomusée d'Alsace. PHOTO DNA

matin puis l'après-midi. Certaines recettes de Daniel Zenner seront aussi préparées avec les produits du Parc (gougère, goulasch, quiche et andouille du Val d'Ajol, risotto à l'ail des ours et à la vieille tome d'Alsace, velouté de potimarron au munster...). Évelyne Lemessier réalisera des galettes de pommes de terre au Bargkass. La Chèvrerie du Bonheur, proposera ses fromages de chèvre frais et assaisonnés, mi-affinés et secs, sa pyramide cendrée et ses faisselles. Jacky Quesnot, maître affineur, présentera lui aussi ses fromages et prodiguera ses conseils. Marion Borès, enfin, assurera pour sa part des dégustations et des ventes de plusieurs de ses vins. ■

M.H.



Dimanche, l'Écomusée d'Alsace proposera des animations, des dégustations et la vente de produits frais. PHOTO DNA - ALICE HERRY